

tiens détestent. Je ne pus alors me défendre de lui accorder le Baptême, et depuis qu'il l'a reçu, il est très-assidu à l'Eglise. Voici le certificat tel qu'il me le mit en main.

« Nous, N. N. certifions que notre petit-
 » fils N., desirant, avec sa femme, d'entrer
 » dans la Religion du Seigneur du Ciel pour
 » le servir, il lui sera libre de la professer,
 » sans jamais l'enfreindre; et que quel-
 » ques cérémonies qu'on fasse d'ici à cent
 » ans, pour son père et son grand-père,
 » comme d'aller aux *Miao* (1), etc. il n'y
 » sera nullement obligé. Et parce que peut-
 » être le père spirituel des Chrétiens ne le
 » voudrait pas croire, nous avons donné
 » ce certificat en présence de N. N. l'an 55
 » de *Cham-hi*, 20.^e de la 3.^e lune. »

Ce qui m'a rempli de consolation, c'est qu'un grand nombre de Chrétiens que je baptisai à vingt lieues d'ici dans la même année 1714, sont tous demeurés fermes dans leur foi, nonobstant les faux bruits que répandaient les Infidèles, à dessein de les pervertir. Le Catéchiste qui prend soin de leur instruction, y a beaucoup contribué en les rassemblant souvent, et leur faisant de fréquentes exhortations. Il se détermina même à présenter une Requête au *Tchi-fou* (c'est ainsi qu'on appelle le Gouverneur d'une Ville du 3.^e ordre). Il expliquait en peu de mots, dans cette Requête, les principes de la Religion chrétienne. Le Mandarin la lut, et

(1) Temple d'Idoles.